

# REGLEMENT de l'accueil extrascolaire



# Ecole Sainte Bernadette

2020-2021

## 1. Les horaires

Matin : de 7h00 à 8h15 (payant jusqu'à 8h00)

Soir : de 15h25 à 18h0

Mercredi : de 12h25 à 13h00 : diner tartines à l'école

à 13h00 : accueil extrascolaire communal au Parc Allard

Attention : les portes de la garderie ferment à 18h00 précises ! Une pénalité de retard de 5 € par quart d'heure entamé sera demandée à toute personne dépassant la plage horaire.

## 2. Les tarifs

Matin : 1 € si arrivée avant 7h45 et 0,50 € à partir de 7h45

Soir : 1,50 € de 15h25 à 17h00

2,50 € de 17h00 à 18h00

Mercredi : De 12h25 à 13h00 : 1 euro

A partir de 13h00 accueil extrascolaire communal payant au Parc Allard

## 3. Mode de paiement

A la réception de la note de frais mensuelle via le compte en banque de l'école.

En indiquant le nom et la classe de l'enfant.

NB : Les attestations pour les déclarations fiscales ne seront délivrées qu'aux parents en ordre de paiement et seront disponibles à partir du 15 mai.

## 4. Personnel encadrant

Personnel engagé par l'école et en formation continue organisée soit par le service ALE de la Commune soit par du personnel sous contrat bénévole.

## 5. Conditions

L'accueil est ouvert à tous.

Ne peuvent reprendre l'enfant que les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription à l'accueil. Un écrit des parents sera exigé pour autoriser d'autres personnes à le faire : sans écrit, l'enfant restera à l'accueil. Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés comme autorisation sauf en cas d'urgence ou par SMS au 0485 60 88 80.

Le matin, les enfants se présenteront **obligatoirement** dans le local où se déroule l'accueil et ce **jusqu'à 8h15 !**

## 6. Les limites à respecter

L'enfant doit se présenter à l'accueillante dès son arrivée, dire bonjour et permettre ainsi de noter sa présence. Et de même, signaler son départ.

Aucun enfant ne peut rester dans les couloirs sans surveillance.

Une fois l'enfant parti, il ne revient plus.

Chacun veillera à la propreté des locaux et des alentours.

Les règles de politesse et de respect sont de mise.

Pas de chewing-gum, de chips, de sucette.

Chaque jeu entrepris sera rangé avant le départ ou avant d'en prendre un nouveau.

**Les parents ne sont pas habilités à intervenir dans les rapports existant entre les différents enfants ni vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. En cas de conflits, l'accueillante est là pour les résoudre.**

## 7. Sanctions éventuelles

Rappel à l'ordre de l'accueillant

Rappel à l'ordre du Directeur de l'école

Renvoi temporaire de l'accueil

Renvoi définitif de l'accueil

## 8. Renseignements à fournir

Il est demandé aux parents de remplir et signer la fiche d'inscription ci-jointe.

## 9. Les assurances

L'accueil se déroulant dans les locaux de l'école, l'assurance de celle-ci couvre donc les enfants par rapport aux dommages corporels.

Attention, si des dommages matériels ou des dégâts sont provoqués intentionnellement, l'assurance n'intervient pas.

## 10. La collation

Les enfants fréquentant la garderie du matin avant 7h45 peuvent y déjeuner (repas fournis par les parents), de même pour le goûter et le repas de midi du mercredi.

## 11. Organisation du mercredi après-midi

Le mercredi après-midi, votre école n'organise pas d'accueil extrascolaire.

Les enfants sont donc pris en charge dans l'une des structures de l'Administration communale de Braine-l'Alleud :

Soit aux dépendances du Château du Cheneau (210, avenue A. Allard à Braine-l'Alleud) pour les enfants de l'école Sainte-Bernadette et de l'Institut Saint-Jacques.

Soit au Grand Frêne (à Ophain, rue du Cimetière, 51 : maternelles, rue de l'Ecole, 25 : primaires) pour les enfants de l'école Anne-Marie et de Saint-Jean-Baptiste.

### **Procédure d'inscription :**

Remplir le **formulaire de facturation** en ligne via le lien :

<https://www.braine-lalleud.be/fr/citoyens/apprendre/repas-chauds-et-accueil-extrascolaire.html>

Si vous n'avez pas internet, vous pourrez le remplir (en format papier) directement auprès de l'accueillant le 1<sup>er</sup> jour de fréquentation de votre enfant.

Prendre connaissance du Règlement d'ordre intérieur et Remplir une **fiche santé**

<https://www.braine-lalleud.be/fr/-procedures-et-documents-administratifs/a/accueil-extrascolaire.html>

Celle-ci, sera envoyée par mail à [enfance@braine-lalleud.be](mailto:enfance@braine-lalleud.be) ou mise sous enveloppe à l'attention du « Cheneau » (Ste Bernadette/St Jacques) ou du « Grand Frêne» (Anne-Marie/ St Jean Baptiste), le **1<sup>er</sup> mercredi** de fréquentation. Si vous n'avez pas fait le nécessaire, il est impératif de remplir directement le formulaire sur place lors de la première fréquentation de l'enfant.

Si vous inscrivez votre enfant en cours d'année, merci de prévenir la coordination ATL (02/854 02 77 ou [extrascolaire@braine-lalleud.be](mailto:extrascolaire@braine-lalleud.be)) de son arrivée, il n'en sera que mieux accueilli.

#### **Renseignement, plaintes :**

Pour toute question, renseignement, soucis ... concernant l'accueil extrascolaire du mercredi dans les structures précitées, contacter le Service Jeunesse :

- la responsable de projet : 02/854 02 75

- la coordinatrice ATL – Muriel GEORGES: 02/854 02 77



Ecole Sainte-Bernadette  
Avenue Alphonse Allard 203  
B-1420 Braine-l'Alleud

Fiche scolaire année 2020-2021 pour l'extrascolaire

Classe: \_\_\_\_\_ N° national (voir carte SIS): \_\_\_\_\_  
Nom et prénom: \_\_\_\_\_  
Sexe: M/F  
Lieu de naissance: \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Adresse complète: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Famille

Nom et prénom du père: \_\_\_\_\_  
Nom et prénom de la mère: \_\_\_\_\_

Responsable légal: \_\_\_\_\_  
Adresse du responsable légal si différente:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone:	Père	Mère
Privé:	_____	_____
Travail:	_____	_____
GSM:	_____	_____

Autre personne à prévenir en cas de nécessité:  
Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_

Mutuelle: 

Coller une vignette SVP
-------------------------

## Données médicales

Médecin traitant de l'enfant (habituel):

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

NB: Nous vous signalons qu'en cas d'urgence, votre enfant sera transféré à l'hôpital le plus proche.

Vaccins:      Date du dernier rappel tétanos: \_\_\_\_\_

Affections particulières actuelles:

Diabète: \_\_\_\_\_      asthme: \_\_\_\_\_      épilepsie: \_\_\_\_\_

Allergies (à détailler): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Données médicales importantes dont l'école doit tenir compte :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Si un traitement doit être exceptionnellement administré pendant les heures de présence à l'école, il est obligatoire de joindre un certificat du médecin traitant (cf recommandation du centre PSE) Nous vous rappelons que, légalement, un enfant malade ne peut fréquenter l'établissement scolaire.

## Aptitudes sportives

Sports non autorisés: \_\_\_\_\_

(Certificat médical obligatoire - durée maximale 3 mois sauf maladie chronique)

Pour toute communication à caractère strictement confidentiel, veuillez prendre contact avec la direction et/ou le médecin scolaire responsable de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de nous avertir de tout changement.

Date: \_\_\_\_\_

Signature du responsable de l'enfant: